

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 12 février 2020**

Communication n° 01/02.2020

Objet: employés communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune. Dans le courant de l'année 2020, sept collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (sans changement par rapport à 2019). Il s'agit de:

Pour 15 ans de services:

- M^{me} Isabelle Merlo, adjointe au service des finances

Pour 20 ans de services:

- M. Jean-Yves Thévoz, responsable du service des finances
- M^{me} Ariane Guyomard, secrétaire municipale et responsable des ressources humaines
- M. Raphaël Coucet, sous-chef au service de la voirie et des parcs

Pour 25 ans de services:

- M. Alain Sieber, concierge responsable de tous les bâtiments non scolaires
- M^{me} Muriel Zahner, concierge au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Pour 30 ans de services:

- M^{me} Ana-Maria Carvalho, aide-concierge au collège du Cherrat et au bâtiment administratif

Trois collaborateurs non soumis au statut du personnel communal fêteront aussi un jubilé en 2020. Il s'agit de M^{mes} Elisabeth Farine et Valérie Milici qui travaillent respectivement à l'accueil de midi et à la cantine depuis maintenant 5 ans et M^{me} Martine Buvelot, surveillante des devoirs surveillés depuis 10 ans.

Nous les remercions tous pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 12 février 2020/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35